

**Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence**

République française

**COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_2 - OBJET : Contrat boîte postale avec la Poste

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que la commune dispose d'une boîte postale pour la réception du courrier arrivée au Bureau de Poste de La Fare les Oliviers.

DECIDE de signer pour l'année 2023 un contrat avec La Poste pour la location de la boîte postale pour un montant annuel de 118,80 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 5 janvier 2023.

Le Maire de LA FARE LES OLIVIERS
Olivier GUIROU
B.-du-Rhône

